

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 687

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

538 250 895 RCS Angers.

SCI DULEKLER.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : Avenue du Maréchal Koenig, 49300 Cholet.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : DYNALEC DIST Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros Siège Social : Avenue du Maréchal Koenig 49300 CHOLET 400 461 497 RCS ANGERS

SCI DULEKLER Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros Siège Social : Avenue du Maréchal Koenig 49300 CHOLET 538 250 895 RCS ANGERS

AVIS DE PROJET DE FUSION Les sociétés DYNALEC DIST et SCI DULEKLER, sus-désignées, ont établi le 5 août 2024 un projet de fusion par voie d'absorption de la société SCI DULEKLER par la société DYNALEC DIST aux termes duquel la société SCI DULEKLER ferait apport à la société DYNALEC DIST de la totalité de son actif évalué à 5.730.880 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 5.266.148 euros, soit un apport net de 464.732 euros. La différence entre le montant de cet actif net, soit 464.732 euros et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée dont elle est propriétaire, soit 10.000 euros, étant égale à un montant positif de 454.732 euros, l'opération de fusion dégagera un boni de fusion du même montant. La société DYNALEC DIST détenant l'intégralité des parts sociales composant le capital de la société SCI DULEKLER, il n'a donc été établi aucune parité d'échange et la société DYNALEC DIST ne procédera à aucune augmentation de son capital en vue de rémunérer les apports. Toutes les opérations actives ou passives effectuées par la société SCI DULEKLER depuis le 1er février 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront reprises à son compte par la société DYNALEC DIST. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de ANGERS au nom des sociétés DYNALEC DIST et SCI DULEKLER le 21 août 2024. La société SCI DULEKLER sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..